Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260120-20260103-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 20 Janvier à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF et Virginie ALLEE
Absent : Nicolas LE CHANU

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – I – 03

Objet : Subvention de fonctionnement aux associations – année 2026

En 2025, 9 675,00 € ont été versés au profit des associations communales, locales et nationales.

Les associations à avoir déposé une demande de subvention pour 2026 sont :

Au niveau local : Amicale laïque Bienvenue, CCU, les 3 Breizh Drivers (Agathe DUBOIS), Ass. DEMEUT (des murs et un toit) et Rondeau de l'Oust.

Au niveau départemental/national : la Maison Escargot, Solidarité Paysans de Bretagne, Banque alimentaire 22, CIDFF 22, Rêves de clown, Secours catholique, Restos du Cœur, Secours populaire, AFM Téléthon, Prévention routière 22, France Adot 22, Ass. Cohérence et Ligue contre le cancer, Protection Civile 22.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après concertation,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour et aucune contre,

ATTRIBUE, pour l'année 2026, les subventions de fonctionnement suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260120-20260103-DE

Bénéficiaire	Montant de la subvention
Associations communales	
Club des Retrouvailles	220,00 €
Société de Chasse	185,00 €
FNACA	220,00 €
JSA	1 000,00 €
Comité des Fêtes	300,00 € + 1 400,00 € (feu d'artifice)
Troupe théâtrale	220,00 € + 200,00 € (loc. micro-casques)
Alli'Jeunes	220,00 €
Clique de Saint Adrien	150,00 €
Comité Sainte-Anne	185,00 € (sous réserve d'un repas 2026)
Sidonie Rose	100,00 € (sous réserve d'une manifestation)
Alli'Run & Fun	220,00 €
Ecoles Uzel et l'Hermitage-Lorge	25,00 € par enfant allineucois scolarisé
Sons de Bretagne	1000,00 €
Les 3 Breizh Drivers – Agathe DUBOIS	100,00 €
Autres associations	
Société de pêche	150,00 €
Temps Danse	110,00 €
SHR	50,00 €
Comice agricole	350,00 € (à affiner selon le nombre d'habitants)
CCU	200,00 €
Rondeau de l'Oust	150,00 €
ASU Basket	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Ecole de foot d'Uzel	200,00 €
Bibliothèque Uzel	150,00 €
Outil en Main du Pays d'Uzel	100,00 €
Course Plaintel Plaintel	50,00 € (si demande formulée)
Ronde des Vallées	100,00 € (sous réserve d'un passage de course cycliste en 2026 sur la Commune)
Volants Uzelais	200,00 €
Rêves de clown	50,00 €
Prévention routière 22	50,00 €
France Adot 22	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 23/01/2026
Publication le 23/01/2026
AR Préfecture:

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)